



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation
(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.701

Déposé le : 2 mai 2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

La SUVA pédale-t-elle à contre-courant ?

Texte déposé

Cette année, nous fêtons le bicentenaire de la naissance de la draisienne, noble ancêtre de nos bicyclettes. Par ailleurs, depuis quelques années le vélo est inscrit dans les programmes stratégiques du canton dans le développement la mobilité douce (EMPD 60, adopté le 27 août 2013). Alors que l'utilisation encouragée des deux roues non-motorisés contribue aussi bien à une mobilité durable, qu'à l'amélioration de la santé publique, la SUVA et certains corps de police diffusent largement une vidéo¹ qui, sous couvert de prévention, ouvre inutilement une nouvelle guerre entre automobilistes et cyclistes. En effet, cette vidéo laisse croire de manière caricaturale que le comportement des cyclistes est la cause de la moitié des accidents graves, voire mortels, les impliquant.

Sans entrer en matière sur l'analyse du contenu de la vidéo elle-même², les soussigné-e-s ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Dans quelle mesure, le Conseil d'Etat cautionne-t-il une telle représentation financée notamment par les deniers publics ?
- Le gouvernement peut-il nous garantir que la vision très partielle du clip ne traduit pas l'opinion générale des forces de l'ordre vaudoises cantonales et communales ?
- Où en est la stratégie globale du développement de la mobilité douce dans le canton telle que prônée dès 2010³ ?
- Où en sont les dépenses du crédit-cadre voté par le Grand conseil en 2013 ?
- Quel bilan le Conseil d'Etat retire-t-il de son plan d'action ? Compte-t-il en informer le parlement ?
- A l'avenir, le Conseil d'Etat pense-t-il poursuivre la stratégie dans le domaine de la mobilité douce, en général, de la promotion du vélo, en particulier ?

Les soussigné-e-s remercient par avance le Conseil d'Etat de ses réponses aux questions susmentionnées dans les délais usuels.

¹ <https://www.suva.ch/fr-ch/prevention/loisirs/velo>

² Voir entre autres <https://www.pro-velo.ch/fr/pro-velo/actualites/actualites/campagne-de-securite-de-la-suva-et-des-polices-cantoniales-prevention-mediocre/>.

³ Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020, Lausanne, octobre 2010

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Etienne Räss

Felix Stürner

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

MAISON Olivier

Baehler Bach Ivan

Roulet Catherine

Martin Josée

Collet Michel

Schmidhuber

~~CE~~ Cabino Ebrahim Wihan

VENIZIO Vanda

GLAUSER Sabine

POPIO Sylvie

EPARI DIVIEN

A. J. M.

V. Jaccard

Signature(s) :

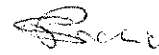


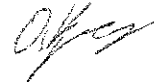












Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch